

### Mobilité des agents de la fonction publique

En 2019, 9,1 % des agents de la fonction publique présents en 2018 et en 2019 sont mobiles (480 400 agents). Ce taux est stable par rapport à 2018. À l'occasion de leur mobilité, 49 % des agents ont changé d'employeur, 48 % de zone d'emploi et 35 % de statut ou de situation d'emploi. Hors restructurations<sup>1</sup>, le taux de mobilité est de 8,1 % (en hausse de 0,1 point : en légère augmentation depuis 2016). Toujours hors restructurations, les taux de changement d'employeur et de zone d'emploi restent stables. Le taux de changement de situation ou de statut augmente quant à lui de 0,1 point.

Ces changements peuvent se cumuler, si bien qu'au total un peu plus de 636 100 « actes de mobilité » ont été effectués en 2019, soit **1,3 acte de mobilité en moyenne par agent mobile** comme les années précédentes.

Parmi les agents mobiles, ceux qui réalisent une mobilité simple sont les plus nombreux (72 % de l'ensemble des agents mobiles), tandis que 24 % sont concernés par une mobilité double et 4% par une mobilité triple.

Parmi les agents présents en 2018 et en 2019, 6,5 % n'ont connu qu'une **mobilité simple** en 2019 : 2,0 % ont changé d'employeur sans changer ni de statut ou de situation d'emploi ni de zone d'emploi, 2,2 % ont changé de zone d'emploi et 2,3 % de statut ou de situation d'emploi. **Les mobilités doubles** ont concerné 2,2 % des agents. La plus fréquente est la combinaison du changement d'employeur et de zone d'emploi (1,6 % des agents). Enfin, seulement 0,4 % des agents ont effectué **une mobilité triple**.

**Parmi les 236 500 changements d'employeur**, 46 % ne sont pas associés à un autre type de changement, 36 % ont été accompagnés de changement de zone d'emploi et 9 % de changement de statut ou de situation d'emploi. La combinaison de ces trois formes de changement concerne 9 % des changements d'employeur.

**Parmi l'ensemble des changements de zone d'emploi (230 400)**, 51 % n'ont pas été accompagnés par d'autres types de changement, 37 % par un changement d'employeur, 3 % par un changement de statut ou de situation d'emploi et 9 % à la fois par un changement d'employeur et de statut ou de situation d'emploi.

Enfin, 71 % des **changements de statut ou de situation d'emploi (169 200)** ne sont pas liés à d'autres changements. 13 % s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur, 4 % parallèlement à un changement de zone d'emploi et 12 % à la fois par un changement d'employeur et de zone d'emploi.

Parmi l'ensemble des agents employés dans la fonction publique présents en 2018 et en 2019 (5,3 millions d'agents), 4,5 % ont changé d'employeur en 2019, dont 3,7 % vers un employeur dans le même versant, et 0,8 % dans un autre versant. Le changement de versant est sensiblement plus élevé dans la FPT (1,0 %) que dans la FPH (0,8 %) et la FPE (0,6 %). Pour les agents ayant changé de versant, la destination principale est la FPT : 39,9 % contre 35,7 % vers la FPE et 24,4 % vers la FPH. La FPT a ainsi recruté respectivement 70,3 % et 58,9 % des agents de la FPE et de la FPH qui ont changé de versant. Parmi les agents de la FPT ayant changé de versant, 62,2 % sont partis vers la FPE et 37,8 % vers la FPH.

En 2019, 4,4 % des agents employés dans la fonction publique en 2018 et en 2019 ont changé de zone d'emploi. Parmi les agents employés dans la FPE en 2018 et toujours présents dans la fonction publique en 2019, 6,8 % ont changé de zone d'emploi, contre 3,8 % des agents de la FPH et 2,0 % des agents de la FPT. Le changement de zone d'emploi est nettement plus fréquent lorsque les agents changent de versant de la fonction publique. Parmi les employés en 2018 dans la FPE et dans un autre versant en 2019, 44,3 % ont changé de zone d'emploi, et c'est le cas de 46,6 % et de 42,7 % des mobilités inter-versants issues de la FPT et de la FPH.

En 2019, le changement de statut ou de situation d'emploi a concerné 3,2 % des agents employés dans la fonction publique en 2018 et en 2019. Ce taux varie fortement en fonction des situations initiales d'emploi. Il atteint 48,8 % chez les bénéficiaires de contrats aidés et 10,2 % chez les contractuels. En revanche, les fonctionnaires ne changent de statut que dans 0,3 % des cas et les autres catégories et statuts dans 2,5 % des cas.

**Pour plus de détail, notamment concernant la méthodologie et l'identification des restructurations, voir le dossier « Mobilité et restructurations dans la fonction publique de 2011 à 2014 » du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2016.**

---

<sup>1</sup>Voir définition dans le dossier « Mobilité et restructurations dans la fonction publique de 2011 à 2014 » du Rapport annuel, édition 2016.